



2023 - 153

Bras, le 24 Mai 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise MINETTO,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement pour des travaux de terrassements, de réseaux secs et humides, de voirie par l'Entreprise MINETTO, sise ZAC de Nicopolis, 200 rue des Genêts, 83170 BRIGNOLES, l'Entreprise EIFFAGE ainsi que leurs sous-traitants et fournisseurs.

ARRÊTE

Article 1 : Du mardi 30 mai 2023 au vendredi 09 juin 2023, la circulation sera interrompue et le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée de la rue Pasteur pour les besoins du chantier de 07h30 à 16h30.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise MINETTO.

L'entreprise MINETTO se chargera d'effectuer la sécurisation et la signalisation du chantier.

Article 2 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Article 3 : Les véhicules d'un poids inférieur ou égal à 19 tonnes affectés pour l'intervention des travaux par les Entreprises MINETTO et EIFFAGE ainsi que leurs sous-traitants et fournisseurs seront autorisés à circuler et à stationner dans la rue Pasteur pendant la durée des travaux de 07h30 à 16h30.

Article 4 : Les Entreprises MINETTO et EIFFAGE, ainsi que leurs sous-traitants et fournisseurs seront responsables de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Aux Entreprises MINETTO et EIFFAGE.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité